

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 12 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR

18 HEURES 30 – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

1. Examen et vote des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestions pour l'exercice 2017
2. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017
3. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2018
4. Vote des taux de la fiscalité pour 2018
5. Examen et vote des budgets primitifs 2018
6. Site Germain Aubert – Pépinière et Hôtel d'entreprises – Amortissement
7. Compétence Enfance et Jeunesse : Versement de subventions de fonctionnement aux associations assurant la gestion des structures d'accueil du territoire – Approbation
8. Compétence Enfance et Jeunesse – Versement de subventions d'investissement – Approbation
9. Compétence Actions solidarité – Aide alimentaire : Versement d'une subvention de fonctionnement – Approbation
10. Renouvellement du versement d'une subvention à la Ligue contre le cancer
11. Compétence rivières – Structures gestionnaires de bassins versants : Appels de cotisation 2018
12. Pays Une Autre Provence – Appel à cotisation 2018
13. Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan – Demande de subventions 2018 – Approbation
14. Office de Tourisme Communautaire Pays de Grignan – Enclave des Papes – Création de guides de randonnées pédestres - Demande de subvention exceptionnelle – Approbation
15. Destination Drôme Provençale – Appel à cotisation 2018.
16. Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord – DETR exercice 2018 – Validation du nouveau plan de financement.
17. *Information du conseil sur les décisions prises par le Président sur délégation du conseil*
18. **Questions diverses**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHÉLIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-19 : Budget Général - Compte Administratif 2017 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCEPPG peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

L'exécution budgétaire 2017 du Budget Général se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u> - Recettes	:	11.543.832,15 €
Dépenses	:	11.454.009,63 €
Résultat de l'exercice 2017 :		89.822,52 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-DELIB201819-DE

Résultat 2016- Report N-1 : **846.250,57 €**
Soit un solde de fonctionnement de + **936.073,09 € (1)**

Section d'Investissement - Recettes : **700.252,67 €**
Dépenses : **949.312,01 €**
Résultat de l'exercice 2017 : - **249.059,34 €**

Résultat 2016- Report N-1 : **223.262,79 €**
Soit un solde d'investissement de - **25.796,55 € (2)**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (1+2) : + 910.276,54 €

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que les ordonnateurs ont normalement administré pendant le cours de l'année 2017, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017 du Budget Général, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Général de l'exercice budgétaire 2017, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN,
Monsieur Patrick ADRIEN étant sorti au moment du vote
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par trente-trois (33) voix pour, une (1) voix contre et dix (10) abstentions,

DÉSIGNE pour l'examen de cette délibération, Monsieur Jacques GIGONDAN comme Président de la séance ;

DIT avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2017 du Budget Général ;

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2017 du Budget Général soumis à son examen,

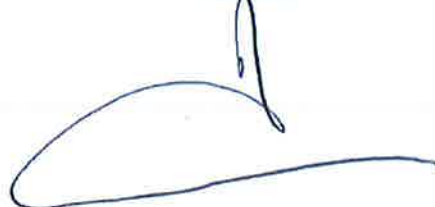
APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et donc le Compte Administratif 2017 du Budget Général se soldant par un résultat de clôture pour l'exercice de **910.276,54 €** ;

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-20 : Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif - Compte Administratif 2017 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCEPPG peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

L'exécution budgétaire 2017 du budget annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif se résume ainsi :

Section de Fonctionnement - Recettes : 43.175,22 €
Dépenses : 52.361,54 €
Résultat de l'exercice 2017 : -9.186,32 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_20-BF

Résultat 2016- Report N-1 : -28.055,99 €
Soit un déficit de fonctionnement de 37.242,31 € (1)

Section d'investissement - Recettes : 22,00 €
Dépenses : 0,00 €
Résultat de l'exercice 2017 : 22,00 €

Résultat 2016- Report N-1 : 10.946,36 €
Soit un excédent d'investissement de 10.968,36 € (2)

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (1+2) : - 26.273,95 €

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que les ordonnateurs ont normalement administré pendant le cours de l'année 2017, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif de l'exercice budgétaire 2017, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN,
Monsieur Patrick ADRIEN étant sorti au moment du vote
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et dix-neuf (19) abstentions,

DÉSIGNE pour l'examen de cette délibération, Monsieur Jacques GIGONDAN comme Président de la séance ;

DIT avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2017 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif ;

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif soumis à son examen,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et donc le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif se soldant par un résultat de clôture pour l'exercice de - 26.273,95 € ;

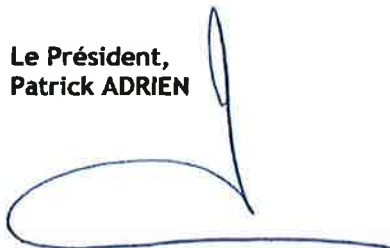
DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-21 : Budget Annexe du Service Gestion des Déchets-REOM - Compte Administratif 2017 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCEPPG peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

L'exécution budgétaire 2017 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM se résume ainsi :

Section de Fonctionnement -	Recettes	: 918.687,00 €
	Dépenses	: 842.105,92 €
	Résultat de l'exercice 2017 :	76.581,08 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_21-BF

Résultat 2016- Report N-1 : 54.666,36 €
Soit un solde de fonctionnement de + 131.247,44 € (1)

Section d'Investissement - Recettes : 31.995,19 €
Dépenses : 46.238,19 €
Résultat de l'exercice 2017 : -14.243,00 €

Résultat 2016- Report N-1 : + 4.374,38€
Soit un solde d'investissement de - 9.868,62 € (2)

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (1+2) : + 121.378,82 €

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que les ordonnateurs ont normalement administré pendant le cours de l'année 2017, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM de l'exercice budgétaire 2017, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN,
Monsieur Patrick ADRIEN étant sorti au moment du vote
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-neuf (29) voix pour et quinze (15) abstentions,

DÉSIGNE pour l'examen de cette délibération, Monsieur Jacques GIGONDAN comme Président de la séance ;

DIT avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2017 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM ;

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM soumis à son examen,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et donc le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM se soldant par un résultat de clôture pour l'exercice de 121.378,82€ ;

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-22 : Budget Général - Compte de Gestion 2017 du receveur de l'établissement - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion établi par le Trésorier est soumis au vote de l'assemblée.

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Général de l'exercice budgétaire 2017, établi par le Trésorier, comptable de la Communauté, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_22-DE

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion du Budget Général,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

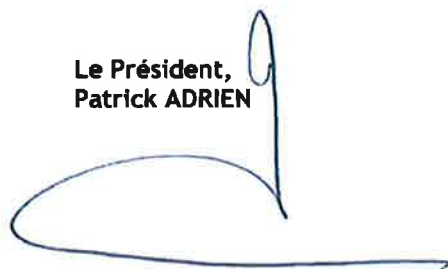
Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour, une (1) voix contre et dix-neuf (19) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2017, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - M.J. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-23 : Budget Annexe Service de l'Assainissement Non Collectif - Compte de Gestion 2017 du receveur de l'établissement - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion établi par le Trésorier est soumis au vote de l'assemblée.

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif de l'exercice budgétaire 2017, établi par le Trésorier, comptable de la Communauté, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_23-DE

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour, une (1) voix contre et dix-neuf (19) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif dressé, pour l'exercice 2017, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-24 : Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM - Compte de Gestion 2017 du receveur de l'établissement - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion établi par le Trésorier est soumis au vote de l'assemblée.

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM de l'exercice budgétaire 2017, établi par le Trésorier, comptable de la Communauté, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_24-DE

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président entendu,

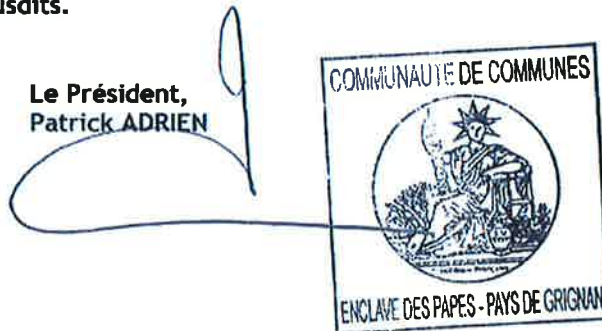
Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente (30) voix pour et quinze (15) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM dressé, pour l'exercice 2017, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-25 : Budget Général - Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2017, issus du Compte Administratif 2017 pour le Budget Général détaillés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXERCICE 2017	Fonctionnement	11 454 009,63	11 543 832,15	89 822,52
	Investissement	949 312,01	700 252,67	- 249 059,34
REPORTS A NOUVEAU	Fonctionnement		846 250,57	936 073,09
	Investissement		223 262,79	-25 796,55
RESTE A REALISER	Investissement	798 441,91	646 053,00	- 152 388,91
Besoin de couverture en investissement				- 178 185,46

Les résultats de clôture l'exercice 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : excédent de 936 073,09 €
- Section d'Investissement: déficit de - 25.796,55 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018
Reçu en préfecture le 26/04/2018
Affiché le **27 AVR. 2018**
ID : 084-200040681-20180412-2018_25-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'exposé qui précède,
Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-huit (28) voix pour et dix-sept (17) abstentions,**

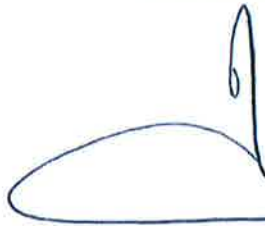
ADOpte l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2017 du Budget Général de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	89 822.52
Part affectée à l'investissement Exercice 2017 (C)	210 789.00
Résultats de clôture 2016 (B)	1 057 039.57
Résultat à affecter (D = A+B-C)	936 073.09
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution négatif de 2017	-249 059.34
Solde d'exécution positif reporté de 2016	223 262.79
capacité de financement (E)	-25 796.55
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	-152 388.91
Besoin de financement (G = E+F)	-178 185.46
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (R002)	757 887.09
Virement à la section d'investissement (R1068)	178 186.00
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-26 : Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif - Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable, de procéder à l'affectation des résultats de 2017, issus du Compte Administratif 2017 pour le Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif détaillés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXERCICE 2017	Fonctionnement	52 361,54	43 175,22	- 9 186,32
	Investissement	0,00	22,00	22,00
REPORTS A NOUVEAU	Fonctionnement	28 055,99		-37 242,31
	Investissement		10 946,36	10 968,36
RESTE A REALISER	Investissement	0,00	0,00	0,00
Besoin de couverture en investissement				0,00

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018
Reçu en préfecture le 26/04/2018
Affiché le **27 AVR. 2018**
ID : 084-200040681-20180412-2018_26-DE

Les résultats de clôture l'exercice 2017 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : déficit de 37.242,31€
- Section d'Investissement : excédent de 10.968,36 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu l'exposé qui précède,
Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et vingt (20) abstentions,**

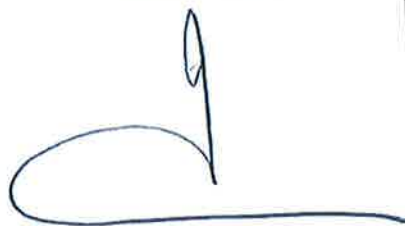
ADOpte l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-9 186.32
Part affectée à l'investissement Exercice 2017 (C)	0.00
Résultats de clôture 2016 (B)	-28 055.99
Résultat à affecter (D = A+B-C)	-37 242.31
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2017	22.00
Solde d'exécution reporté de 2016	10 946.36
capacité de financement (E)	10 968.36
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	0.00
Besoin de financement (G = E+F)	0.00
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (D002)	-37 242.31
Virement à la section d'investissement (R1068)	0.00

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - M.J. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-27 : Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets REOM - Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable, de procéder à l'affectation des résultats de 2017, issus du Compte Administratif 2017 pour le Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets REOM détaillés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXERCICE 2017	Fonctionnement	842 105,92	918 687,00	76 581,08
	Investissement	46 238,19	31 995,19	- 14 243,00
REPORTS A NOUVEAU	Fonctionnement		54 666,36	131 247,44
	Investissement		4 374,38	- 9 868,62
RESTE A REALISER	Investissement	5 820,00	2 039,00	- 3 781,00
Besoin de couverture en investissement				- 13 649,62

Les résultats de l'exercice 2017 du Budget Annexe du Service Gestion des Déchets REOM de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : excédent de 131 247,44 €
- Section d'Investissement: déficit de - 9 868,62 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018
Reçu en préfecture le 26/04/2018
Affiché le **27 AVR. 2018**
ID : 084-200040681-20180412-2018_27-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu l'exposé qui précède,
Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-neuf (29) voix pour et seize (16) abstentions,**

ADOpte l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2017 du Budget Annexe du Service Gestion des Déchets REOM de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	76 581.08
Part affectée à l'investissement Exercice 2017 (C)	0.00
Résultats de clôture 2016 (B)	54 666.36
Résultat à affecter (D = A+B-C)	131 247.44
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2017	-14 243.00
Solde d'exécution reporté de 2016	4 374.38
capacité de financement (E)	-9 868.62
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	-3 781.00
Besoin de financement (G = E+F)	-13 649.62
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (R002)	117 597.82
Virement à la section d'investissement (R1068)	13 649.62

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - M.J. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-28 : Fixation du taux de la Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 sur le territoire de l'Enclave des Papes

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis 2005, les Collectivités compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit.

Dans cette optique, les Services Fiscaux de Vaucluse ont adressé à la Communauté des Communes un Etat Modèle 1259 TEOM-I concernant les Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan) qu'il convient de compléter.

Les bases 2018 pour le territoire de l'Enclave des Papes ont été notifiées à hauteur de 15.230.549.

Il est proposé de maintenir le taux à 13 % pour 2018 générant un produit de 1.979.971 €.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_28-DE

Enfin, il est rappelé que, dans l'attente de la mise en œuvre de l'harmonisation, à l'échelle du territoire de la CCEPPG, du financement de cette compétence, la commune de Grignan a été amenée à voter le taux applicable à ses bases pour 2018.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-et-une (31) voix pour et quatorze (14) abstentions,

FIXE pour l'année 2018 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13 % correspondant à un produit attendu de 1.979.971 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-29 : Vote des taux de la fiscalité pour 2018

Monsieur le Président expose que l'établissement doit fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et donc est amené à voter les taux applicables aux bases 2018. Dans cette optique, la D.G.F.I.P. a adressé l'état 1259 FPU qu'il convient de compléter avec les taux arrêtés par le conseil communautaire.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-et-une (31) voix pour, quatre (4) voix contre et dix (10) abstentions,

FIXE pour l'année 2018 les taux d'imposition applicables sur l'ensemble du territoire suivants :

▪ Taxe d'habitation	8,47 %
▪ Taxe Foncier bâti	0,464 %
▪ Taxe Foncier non bâti	3,46 %
▪ Cotisation Foncière des Entreprises	29,51 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-30 : Budget Général - Budget Primitif 2018 - Approbation

Vu la délibération n°2018-13 du 22 Mars 2018 prenant acte du Débat sur les Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2018,

Vu l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Général et l'affectation du résultat en séance,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que le budget primitif 2018 se présente en sur équilibre pour la section de fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes pour la section d'investissement,

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour, une (1) voix contre et dix-neuf (19) abstentions,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_30-BF

APPROUVE, le Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement =

Dépenses = **12.092.120,00 €** dont
- opérations réelles = 11.492.216,97 €
- opérations d'ordre = 599.903,03 €

Recettes = **12.401.221,00 €** dont
- opérations réelles = 11.590.592,33 €
- opérations d'ordre = 52.741,58 €
- résultat 2017 reporté = 757.887,09 €

Section d'Investissement = 3.608.500,00 €

Dont opérations réelles :
- Recettes : 2.292.280,97 €
- Dépenses : 2.661.256,96 €

Dont opérations d'ordre :
- Recettes : 670.166,03 €
- Dépenses : 123.004,58 €

Dont Restes à réaliser :
- Recettes : 646.053,00 €
- Dépenses : 798.441,91 €

Et reprise en dépenses du solde d'exécution 2017 pour 25.796,55 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-31 : Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif - Budget Primitif 2018 - Approbation

Vu la délibération n°2018-13 du 22 Mars 2018 prenant acte du Débat sur les Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2018,

Vu l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif et l'affectation du résultat en séance,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que le budget primitif du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif 2018 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Président entendu, _____

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et vingt (20) abstentions,

Certificat exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_31-BF

APPROUVE, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif s'élevant à **130.498,36 €** qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement = 119.530,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 119.530,00 €
- Dépenses : 82.287,69 € + résultat reporté 2017 = 37.242,31 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

Section d'Investissement = 10.968,36 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 0.00 €
- Dépenses : 10.968,36 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

Dont Restes à réaliser :

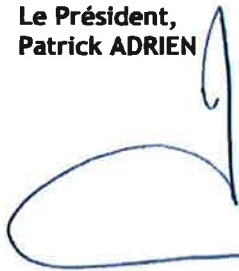
- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-32 : Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets REOM - Budget Primitif 2018 - Approbation

Vu la délibération n°2018-13 du 22 Mars 2018 prenant acte du Débat sur les Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2018,

Vu l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2017 du Budget Annexe du Service Gestion des Déchets REOM et l'affectation du résultat en séance,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 3 Avril 2018,

Considérant que le budget primitif 2018 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

1Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente (30) voix pour et quinze (15) abstentions,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018
Reçu en préfecture le 26/04/2018
Affiché le 27 AVR. 2018
ID : 084-200040681-20180412-2018_32-BF

APPROUVE, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe du Service du Service Gestion des Déchets REOM s'élevant à **1.127.175,00 €** qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement = 1.050.658,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 926.371,18 €
- Dépenses : 993.264,00 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 6.689,00 €
- Dépenses : 57.394,00 €

Et reprise en recettes du solde d'exécution 2017 pour 117.597,82 €

Section d'Investissement = 76.517,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 17.084,00 €
- Dépenses : 54.139,38 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 57.394,00 €
- Dépenses : 6.689,00 €

Dont Restes à réaliser :

- Recettes : 2.039,00 €
- Dépenses : 5.820,00 €

- Et reprise en dépenses du solde d'exécution 2017 pour 9.868,62 € €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-33 : Site Germain Aubert - Hôtel & Pépinière d'entreprises - Durée Amortissement

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Par délibération n° 2015-146 du 16 décembre 2015, les durées d'amortissement des biens acquis par la collectivité ont été arrêtées.

Les travaux d'aménagement de la partie Hôtel et Pépinière d'entreprises étant terminés en totalité, il convient d'amortir à compter de 2018 ces équipements, ainsi que les subventions qui ont servies à les financer. La durée prévue pour cette catégorie de bien est de 15 ans. Cependant, compte tenu de la durée prévisible d'utilisation de cet équipement et de la nature des travaux effectués, il est proposé d'amortir ces derniers sur une durée de 25 ans.

Sur proposition de la commission des finances,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 27 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_33-DE

Vu l'article L.2321-2 27 et 28 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-et-une (31) voix pour, deux (2) voix contre et douze (12) abstentions,

DECIDE d'amortir les aménagements de « l'Hôtel & Pépinière d'entreprises » sis sur le site Germain Aubert à Valréas, compte tenu du caractère particulier de ces derniers, sur une période de 25 ans ; l'amortissement étant linéaire sans application du prorata temporis.

PRECISE que les subventions afférentes à cette opération sont amorties sur la même durée.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-34 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Accueil de loisirs AGC de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Accueil de Loisirs AGC de Valréas, pour un montant de 197 069,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échancier de versement.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le **26 AVR. 2018**
ID : 084-200040681-20180412-2018_34-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 197 069,00 € à l'Accueil de Loisirs AGC de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-35 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison des Enfants de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Maison des Enfants de Valréas, au titre de son activité d'accueil de loisirs sans hébergement, pour un montant de 1 800,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le 26 AVR. 2018
ID : 084-200040681-20180412-2018_35-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 800,00 € à la structure
Maison des Enfants de Valréas.**

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-36 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural d'Education Populaire de Visan - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Foyer Rural d'Education Populaire de Visan, au titre de son activité d'accueil de loisirs sans hébergement, pour un montant de 14 900,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_36-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 900,00 € au Foyer Rural d'Education Populaire de Visan.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre mai et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-37 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Oustau d'Aqui de Richerenches - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Oustau d'Aqui de Richerenches, au titre de son activité d'accueil de loisirs sans hébergement, pour un montant de 6 700,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_37-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 700,00 € à la structure Oustau d'Aqui de Richerenches.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre juillet et décembre pour le versement de la subvention de fonctionnement, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-38 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Accueil de loisirs AGC de Grillon - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Accueil de Loisirs AGC de Grillon, pour un montant de 78 130,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le **26 AVR. 2018**

ID : 084-200040681-20180412-2018_38-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 78 130,00 € à l'Accueil de Loisirs AGC de Grillon.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-39 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Crèche Lis Amourié de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Crèche Lis Amourié de Valréas, pour un montant de 108 500,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_39-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 108 500,00 € à la Crèche Lis Amourié de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-40 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Crèche Pomme d'Api de Grillon - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Crèche Pomme d'Api de Grillon, pour un montant de 60 000,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_40-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000,00 € à la Crèche Pomme d'Api de Grillon.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de la subvention de fonctionnement, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-41 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Crèche les Bout'chous de Grignan - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Crèche les Bout'chous de Grignan, pour un montant de 70 000,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le **26 AVR. 2018**
ID : 084-200040681-20180412-2018_41-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 70 000,00 € à la Crèche les Bout'chous de Grignan.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-42 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association micro-crèche Aide Aux Familles de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Micro-crèche association Aide aux Familles de Valréas, pour un montant plafond de 3 000,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_42-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce par quarante-trois (43) voix pour et deux (2) abstentions,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant plafond de 3 000,00 € à la Micro-crèche association Aide aux Familles de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers en deux fois pour le versement de cette subvention.

AUTORISE le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association d'aide aux familles de Valréas, gestionnaire de la micro-crèche Les Ptites Étoiles, étant précisé que ce document s'appuie sur l'existence d'une offre d'accueil en horaires atypiques, que l'association justifie par la production d'états trimestriels de fréquentation sur ces horaires.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

- Entre : La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan dénommée ci-après la CCEPPG, représentée par Patrick ADRIEN Président, d'une part ;
- Et : L'Association « Aide aux familles » dénommée ci-après l'association, représentée par Hugues ENDERLIN Président, d'autre part ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

La définition de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » retient les projets visant à améliorer l'offre à destination des familles répondant, notamment, aux difficultés de garde en horaires décalés.

A ce titre, l'association gérant un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants pour les enfants de 2 mois à 6 ans, située Avenue Meynard 84600 VALREAS, répondant à ce besoin, le conseil communautaire a décidé de financer cette structure par délibération en date du 21 novembre 2016 (Délibération n°2016-94).

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs fixés à l'association et les moyens mis en œuvre par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Article 2 : Descriptif de la structure

Nb de places : 10

Adresse de la micro crèche : avenue meynard 84600 Valréas

Siège social du gestionnaire : 5 Rue Charles Borello 84600 Valréas

Horaires et périodes d'ouverture : Cette micro crèche est une réponse complémentaire aux modes de garde existant sur le territoire. Elle s'adresse prioritairement aux « actifs » (personnes exerçant une activité professionnelle salariée ou indépendant, demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi, personnes en formation) et en priorité aux personnes exerçant avec des horaires atypiques. C'est pourquoi elle sera ouverte de 5 h 45 à 21 h 15 et toute l'année en fonction des demandes.

Mode de financement : Le gestionnaire a choisi un mode de financement de la structure dénommé C.M.G (Complément de Libre Choix de Mode de Garde). Cette allocation est versée directement aux familles par la CAF ou la MSA. Elle est mensuelle et plafonnée. Le restant à charge des familles est à minima de 15% du montant facturé. La structure facture directement chaque mois aux familles le nombre d'heures de garde au tarif plein.

Numéro d'agrément : 16-4548 du 2 septembre 2016

Article 3 : Obligations de l'association

L'association s'engage à mettre à la disposition des familles de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan une activité d'accueil collectif, occasionnel ou régulier, des enfants de 2 mois à 6 ans.

Des états trimestriels de fréquentation seront communiqués

Elle s'engage à fournir un service répondant aux critères de qualité conformément aux lois et règlements qui s'imposent dans son domaine d'activité.

Elle a la charge de la gestion pédagogique, administrative et financière de la structure d'accueil.

Dans une démarche communautaire, l'association s'engage à travailler en partenariat avec les autres structures du territoire, notamment dans la gestion des inscriptions des enfants et des listes d'attente afin de garantir à toute famille domiciliée dans le ressort de la Communauté de Communes une offre d'accueil adaptée à ses besoins mais également afin de maintenir un bon taux de fréquentation de la structure.

Article 3 : Obligations de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan

Au vue de la réponse apportée aux difficultés de garde en horaires décalée sur le territoire la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'association d'Aide aux familles.

Cette subvention fera obligatoirement l'objet d'une demande annuelle, accompagnée des pièces justificatives nécessaires à l'examen du dossier. Il est rappelé que les subventions versées aux associations doivent leur permettre de couvrir leurs charges de gestion courante (subvention d'équilibre).

Le montant de cette participation fera l'objet d'une délibération du Conseil de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et sera notifié à l'association.

Le versement est prévu selon un échéancier qui sera communiqué à l'association.

Article 4 : Suivi et contrôle

L'association s'engage à fournir chaque année à la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan les éléments suivants :

- Tous les trimestres :

- un état de fréquentation de la structure, identifiant les horaires atypiques

- Avant le 15 février :

- le compte de résultat et le bilan d'activité de l'année écoulée
- le budget prévisionnel pour l'année en cours
- le projet pédagogique de l'année en cours

En l'absence des pièces pré citées, aucune subvention ne pourra être votée.

La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan se réserve la possibilité de demander toute précision sur les documents fournis par l'association.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le 26 AVR. 2018
ID : 084-200040681-20180412-2018_42-DE

Conformément à l'article L612-4 du code du commerce, si l'ensemble des aides publiques excède 153 000 euros, l'association devra désigner un commissaire aux comptes pour six exercices, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de 3 mois après sa désignation.

Article 5 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : Durée

La présente convention prend fin au 31 décembre 2018.

Fait le 17 avril 2018, en double exemplaire.

Le Président de la CCEPPG,
Patrick ADRIEN

Le Président de l'association "Aide aux familles",
Hugues ENDERLIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-43 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention sur projet d'investissement à la Crèche Pomme d'Api de Grillon - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

En complément de la subvention de fonctionnement approuvée par délibération concomitante 2018-40, il est également proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement d'une subvention spécifique sur projet d'investissement, d'un montant de 1.255,00 euros, destinée à l'acquisition de moustiquaires et au renouvellement de matériel informatique, nécessaires au fonctionnement de la structure.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_43-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement d'une subvention spécifique sur projet d'investissement à la Crèche Pomme d'Api, d'un montant de 1.255 euros. Le versement sera effectué sur présentation de justificatif de réalisation du projet financé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :.....	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-44 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention sur projet d'investissement à la Crèche Oustau d'Aqui de Richerenches - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

En complément de la subvention de fonctionnement approuvée par délibération concomitante 2018-37, il est également proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement d'une subvention spécifique sur projet d'investissement, d'un montant de 493,00 euros, destinée à l'acquisition de matériel et mobilier pour réception des repas, nécessaires au fonctionnement de la structure.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_44-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement d'une subvention spécifique sur projet d'investissement à la Crèche Oustau d'Aqui, d'un montant de 493 euros. Le versement sera effectué sur présentation de justificatif de réalisation du projet financé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

**Délibération n°2018-45 : Compétence Actions solidarité - Aide alimentaire :
Versement d'une subvention de fonctionnement - Approbation**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, depuis le 11 avril 2016, l'ensemble des bénéficiaires du territoire peut accéder à l'épicerie sociale « Rayon de soleil ».

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer, dans le cadre de la compétence Actions de solidarité - Aide alimentaire, sur le maintien du versement d'une subvention de fonctionnement de 8.300 euros, au bénéfice de l'Association « Rayon de Soleil » de Valréas, étant précisé qu'il convient, en outre, de renouveler la convention pour 2018.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018
Reçu en préfecture le 25/04/2018
Affiché le 26 AVR. 2018
ID : 084-200040681-20180412-2018_45-DE

AUTORISE, compte tenu des conditions de fonctionnement du service, le versement d'une subvention de 8.300 euros à l'Association « Rayon de Soleil » de Valréas.

DIT que le versement de cette subvention sera échelonné en quatre versements.

AUTORISE en outre le renouvellement pour 2018 de la convention d'objectifs et de moyens passée avec cette association, étant précisé que ce document intègre notamment les conditions de traitement des dossiers et de prise en charge des bénéficiaires.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre : La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan dénommée ci-après la CCEPPG, représentée par Patrick ADRIEN Président, d'une part ;

Et : L'Association « Rayon de soleil » dénommée ci-après l'association, représentée par Julien BARTOLLUCI Président, d'autre part ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

L'association gère une épicerie sociale, située 17B rue de Tourville 84600 VALREAS.
Dans le cadre de sa compétence Action Sociale d'intérêt communautaire, il appartient à la CCEPPG d'organiser et de gérer un service d'aide alimentaire pour la partie drômoise du territoire, l'objectif étant de garantir aux bénéficiaires du territoire des conditions d'accueil adaptées. A ce titre le conseil communautaire a décidé de financer cette structure.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs fixés à l'association et les moyens mis en œuvre par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Article 2 : Obligations de l'association

L'association s'engage à mettre à disposition des bénéficiaires de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, l'ensemble des produits alimentaires proposés par l'épicerie sociale « Rayon de soleil », étant précisé que l'accès à celle-ci ne pourra se faire qu'après traitement du dossier par les services du Centre Médico Sociaux de Saint-Paul-Trois-Châteaux ou ceux de la CCEPPG.

Elle s'engage à fournir un service répondant aux critères de qualité conformément aux lois et règlements qui s'imposent dans son domaine d'activité.

Elle a la charge de la gestion pédagogique, administrative et financière de la structure d'accueil.

Toute demande liée à un projet d'investissement devra être adressée pour examen par courrier à la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et ce avant le 15 février de l'année en cours.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_45-DE

Article 3 : Participation financière de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan :

3.1 Versement d'une cotisation annuelle

La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan s'engage à verser une subvention de fonctionnement à la structure épicerie sociale Rayon de soleil.

Le montant de cette participation fera l'objet d'une délibération du Conseil de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et sera notifié à l'association.

3.2 Prise en charge de la participation financière de certains bénéficiaires

Suite au changement de fonctionnement, mis en place depuis mi-avril 2016 afin d'harmoniser l'aide proposée sur l'ensemble du territoire communautaire, la prise en charge de la participation de certains bénéficiaires est définie à partir des critères de ressources ci-dessous :

- Si reste à vivre >9€, pas d'accès à l'épicerie sociale
- Si reste à vivre ≤9€, accès à l'épicerie sociale avec prise en charge par le bénéficiaire
- Si reste à vivre ≤3€, accès à l'épicerie sociale avec prise en charge par la CCEPPG

La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan s'engage à prendre en charge la participation financière des bénéficiaires ayant un reste à vivre journalier par personne inférieur à 3€, étant précisé que la facturation par l'association « Rayon de soleil » devra faire apparaître les éléments suivants:

- La date de passage
- Le nom des familles
- Le montant utilisé

Article 4 : Suivi et contrôle

L'association s'engage à fournir chaque année à la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan les éléments suivants :

- Avant le 15 février :

- le compte de résultat et le bilan d'activité de l'année écoulée
- le budget prévisionnel pour l'année en cours

En l'absence des pièces pré citées, aucune subvention ne pourra être votée.

La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan se réserve la possibilité de demander toute précision sur les documents fournis par l'association.

Conformément à l'article L612-4 du code du commerce, si l'ensemble des aides publiques excède 153 000 euros, l'association devra désigner un commissaire aux comptes pour six exercices, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de 3 mois après sa désignation.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_45-DE



Article 5 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée maximale de 3 ans, reconductible tacitement, sauf dénonciation donnée par l'une ou l'autre des parties, trois mois, au moins, avant l'expiration de la période de validité en cours.
Elle prend fin au 31 décembre 2020.

Fait le 17 avril 2018, en double exemplaire.

Le Président de la CCEPPG,
Patrick ADRIEN

Le Président de l'association "Rayon de soleil",
Julien BARTOLLUCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-46 : Versement d'une subvention à la Ligue contre le cancer

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'historiquement, il s'agit d'une subvention versée antérieurement par l'ex-CCEP à la Ligue contre le cancer, suite au déploiement de containers verre sur le territoire de l'Enclave des Papes.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le renouvellement d'une subvention de 500 euros au bénéfice de la Ligue contre le cancer.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement d'une subvention de 500 euros à la Ligue contre le cancer.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaït absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-47 : Compétence GEMAPI - Structures gestionnaires de bassins versants - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez - Appel de cotisation 2018

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que, dans le cadre de la fusion des structures gestionnaires sur le bassin versant du Lez, liée à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la CCEPPG sera, au terme de l'année 2018, adhérente uniquement au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez pour l'ensemble de son territoire situé sur ce bassin versant.

Pour 2018, la cotisation appelée par le SMBVL s'élèvera à 337.300 euros correspondant à 317.200 euros de cotisation et 20.100 euros de contribution « digues » (1ère année).

Le Président entendu,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Et ce, par quarante-trois (43) voix POUR et deux (2) ABSTENTIONS,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

Reçu
Exécutif

ID : 084-200040681-20180412-2018_47-DE

AUTORISE le versement de la cotisation 2018 au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, dont le montant global est arrêté à 337.300 euros.

PRECISE la cotisation 2018 sera appelée progressivement, au vu des évolutions statutaires du syndicat.

PRECISE que ce versement interviendra dans le cadre d'un échéancier à compter du mois d'avril.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2018-48 : Compétence GEMAPI - Structures gestionnaires de bassins versants - Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses affluents (SIABBVA) - Appel de cotisation 2018

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCEPPG adhère au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses affluents (SIABBVA) au titre de la représentation-substitution des Communes de Chantemerle-les-Grignan, Grignan, Montjoyer, Réauville, Roussas, Salles-sous-Bois, Taulignan et Valaurie.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'à ce titre, il lui appartient de se prononcer sur la cotisation appelée par cette structure qui s'élève, pour 2018, à 6.387 €.

Le Président entendu,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Et ce, par quarante-trois (43) voix POUR et deux (2) ABSTENTIONS,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/04/2018
Reçu en préfecture le 26/04/2018
Affiché le **26 AVR. 2018**
ID : 064-200040681-20180412-2018_48-DE

AUTORISE le versement de la cotisation 2018 au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de ses affluents (SIABBVA), dont le montant est arrêté à 6.387 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-49 : Pays Une Autre Provence - Appel à cotisation 2018 - Approbation

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il lui appartient de valider le versement de la cotisation 2018 auprès du Pays Une Autre Provence.

Suite à l'assemblée générale du Pays « Une Autre Provence » du 31 octobre 2017, l'appel à cotisation pour l'exercice 2018 est passée à 0.40€/hab, soit une baisse de 0,20 € par habitant par rapport à 2017, telle que détaillée ci-après :

C.C.E.P.P.G.	→	23 629 habitants (source INSEE-pop légale 2015)
Cotisation annuelle	→	0.40€/habitant
Montant de la cotisation annuelle :		= 9.451,60 euros

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le **26 AVR. 2018**

ID : 084-200040681-20180412-2018_49-DE

Pour mémoire, le Pays Une Autre Provence pilote le programme LEADER 2014/2020 avec l'Europe et peut éventuellement être chef de file de certains dispositifs contractuels comme le Contrat Régional d'Equilibre Territorial PACA.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une cotisation de 0.40€/hab. au Pays Une Autre Provence pour l'année 2018, soit 9.451,60 euros.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-50 : Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan - Demande de subvention - Approbation

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il lui appartient de valider le versement d'une subvention de fonctionnement au Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan (C2EG).

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que C2EG regroupe 36 acteurs économiques adhérents et représente près de 1.500 salariés sur le territoire.

Il a pour objet de favoriser les échanges entre chefs d'entreprises et membres, de promouvoir l'entrepreneuriat ou encore de proposer toute action favorisant le développement économique de l'ensemble des entreprises.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, outre les réunions, groupes de travail et visites d'entreprises réservés à ses adhérents, C2EG organise depuis 3 années CONTACT'EMPLOI.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_50-DE

L'objectif est d'accueillir des candidats à la recherche d'un emploi ou d'un stage dans le cadre de rencontres type « job dating ».

En 2016, pour la 1^{ère} édition, 14 entreprises ont participé et 12 contrats ont été signés. En 2017, 19 entreprises présentes ont conclu 25 contrats.

La 3^{ème} édition de Contact'Emploi s'est déroulée mardi 20 mars 2018 à la Cité du Végétal. 25 entreprises étaient présentes, 180 candidats ont pu postuler à environ 80 offres d'emplois et/ou stages.

28 perspectives de contrats ont été déclarées par les entreprises à l'issue du Contact'Emploi 2018.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une aide au fonctionnement de 4.350 euros à cette association afin de permettre à C2EG de pérenniser ses actions.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par quarante-quatre (44) voix POUR et une (1) ABSTENTION,

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 4.350 euros au Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan - C2EG, afin de permettre à cette association de pérenniser ses actions.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENZLI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

**Délibération n° 2018-51 : Office de Tourisme Communautaire Pays de Grignan -
Enclave des Papes - Création de guides de randonnées pédestres - Demande de
subvention exceptionnelle - Approbation**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la mobilité douce concerne des modes de déplacements doux et des activités simples à réaliser, principalement la randonnée, le cyclotourisme et le VTT pour notre territoire.

Monsieur le Président rappelle que, avant la fusion des Offices de Tourisme au 1^{er} janvier 2017, chacun avait ses propres modes de communication et que l'Office de Tourisme Communautaire souhaite désormais harmoniser la présentation de circuits de randonnée sous forme de topo-guide de 25 circuits, brochure de 56 pages, éditée en 5.000 exemplaires et qui pourrait être vendue au prix de 4 ou 5€.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le coût TTC de la création et de l'impression de 5.000 topos randonnées est de 13.620 euros.

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_51-DE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il lui appartient de valider le versement d'une subvention exceptionnelle à l'OTC pour la réalisation de cette opération, à hauteur de 10.620 euros.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Communautaire Pays de Grignan - Enclave des Papes, d'un montant de 10.620 euros, pour la création de guides de randonnées pédestres.

AUTORISER le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-52 : Destination Drôme Provençale - Appel à cotisation 2018

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'association Destination Drôme Provençale sollicite la C.C.E.P.P.G. pour le règlement de la cotisation 2018 sur une base de 0.65€/ hab, soit une augmentation de 0,15 € par habitant par rapport à 2017.

Monsieur le Président précise que le coût pour l'ensemble du périmètre Enclave des Papes - Pays de Grignan (23 629 hab. / base INSEE 2015) : 15 358.85 euros (2017 : 11.785,50 euros □ + 3 573.35 euros).

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, conformément aux orientations des 5 intercommunalités de la Drôme Provençale en 2017, l'association a mené un travail approfondi afin d'adapter sa stratégie et ses missions au nouvel environnement institutionnel du tourisme.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_52-DE

Ce travail a débuté en 2016 et a été présenté lors de l'assemblée générale. L'association repose désormais sur la mutualisation des moyens humains et financiers sur le plan d'action marketing collectif. Cette réorganisation repose sur un nouveau schéma financier :

- Optimisation des charges de fonctionnement,
- Renforcement de l'investissement des professionnels,
- Engagement du Département dans le financement d'actions collectives
- Et, réévaluation de la participation des EPCI à 0.65€/hab.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement de la cotisation 2018 à Destination Drôme Provençale, arrêtée sur le périmètre de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à 15.358,85 euros, soit 0,65 euro par habitant.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	37
Excusés :.....	8
Absents :	1
Procurations :...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2018-53 : Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord - DETR exercice 2018 - Validation du nouveau plan de financement

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 15 février, le Conseil Communautaire a approuvé les demandes de subventions portant sur l'opération « Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord » au titre de la DETR 2018, du dispositif EcoParc et de la Contractualisation du Département de Vaucluse.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une demande de pièces complémentaires a été adressée aux services de la Communauté de Communes concernant :

- Un nouveau plan de financement intégrant les recettes générées par le projet (prise en compte des recettes nettes calculées sur une durée de cinq ans = loyers - comptes 60 à 65),

- La délibération adoptant ce nouveau plan de financement.

Il est donc proposé au Conseil de valider un nouveau plan de financement complété des données ci-dessous :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION		PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION		
Nature des dépenses	Montant prévisionnel (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
Maîtrise d'oeuvre et études complémentaires :		Union européenne	€	%
Maîtrise d'oeuvre (8%)	24 170 €	DETR	51 586 €	14.85 %
Assistance à maîtrise d'ouvrage	12 500 €	FNADT	€	%
Mission CSPPS	3 365€	DSIL	€	%
Mission CT	2 800€	Autres aides de l'État	€	%
Diagnostic amiante avant travaux	2 165 €	Conseil départemental - EcoParc Réhabilitation de friches industrielles	100 000 €	28.80 %
		EPCI		
		Autre collectivité	€	%
Sous Total Etudes et Honoraires	45 000 €	SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (HT)	151 586 €	43.65 %
		Autres aides	€	%
		SOUS-TOTAL DES AUTRES AIDES (HT)	€	%
Travaux :				
Aménagements intérieurs Réhabilitation	165 000 €	Autofinancement	104 160 €	30%
Aménagements extérieurs - Extension parking	137 200 €	Part de la collectivité		
		Emprunt	€	%
		Crédits bail ou autres	€	%
		Recettes générées par le projet (**)	91 454 €	26.35%
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (€ HT)	347 200 €	TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES (HT)	347 200 €	100%

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2018

Reçu en préfecture le 25/04/2018

Affiché le 26 AVR. 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_53-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération « Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord », intégrant les recettes nettes générées par le projet, dans les termes rappelés ci-dessus.

SOLLICITE la participation financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation des Equipements Ruraux, exercice 2018, la plus élevée possible, soit 86 306,00 euros (24,86% du montant global estimatif HT de l'opération).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	37
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	8
Suppléants :	0

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES régulièrement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

M. AUMAGE - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - P. MARTINEZ
C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD -
J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - JL. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER -
A. RIXTE - P. ROUQUETTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etait absent :

Monsieur S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme F. BARTHELEMY BATHELIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. MH. GROS
M. G. BICHON, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. GIGONDAN
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme C. LASCOMBES, absente excusée, a donné pouvoir à Mme J. BERAUD
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. P. ROUQUETTE

Monsieur Daniel BARBER, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2018-53 bis : Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord - DETR exercice 2018 - Validation du nouveau plan de financement

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 15 février, le Conseil Communautaire a approuvé les demandes de subventions portant sur l'opération « Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord » au titre de la DETR 2018, du dispositif EcoParc et de la Contractualisation du Département de Vaucluse.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une demande de pièces complémentaires a été adressée aux services de la Communauté de Communes concernant :

- Un nouveau plan de financement intégrant les recettes générées par le projet (prise en compte des recettes nettes calculées sur une durée de cinq ans = loyers - comptes 60 à 65),

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 14/05/2018

Reçu en préfecture le 14/05/2018

Affiché le 16 MAI 2018

ID : 084-200040681-20180412-2018_53BIS-DE

- La délibération adoptant ce nouveau plan de financement.

Il est donc proposé au Conseil de valider un nouveau plan de financement complété des données ci-dessous :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION		PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION		
Nature des dépenses	Montant prévisionnel (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
Maîtrise d'oeuvre et études complémentaires :		Union européenne	€	%
Maîtrise d'oeuvre (8%)	24 170 €	DETR	51 586 €	14.85 %
Assistance à maîtrise d'ouvrage	12 500 €	FNADT	€	%
Mission CSPS	3 365€	DSIL	€	%
Mission CT	2 800€	Autres aides de l'État	€	%
Diagnostic amiante avant travaux	2 165 €	Conseil départemental - EcoParc Réhabilitation de friches industrielles	100 000 €	28.80 %
		EPCI		
		Autre collectivité	€	%
Sous Total Etudes et Honoraires	45 000 €	SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (HT)	151 586 €	43.65 %
		Autres aides	€	%
Travaux :		SOUS-TOTAL DES AUTRES AIDES (HT)	€	%
Aménagements intérieurs Réhabilitation	165 000 €	Autofinancement	104 160 €	30%
Aménagements extérieurs - Extension parking	137 200 €	Part de la collectivité		
		Emprunt	€	%
		Crédits bail ou autres	€	%
		Recettes générées par le projet (**)	91 454 €	26.35%
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (€ HT)	347 200 €	TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES (HT)	347 200 €	100%

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 14/05/2018
Reçu en préfecture le 14/05/2018
Affiché le 16 MAI 2018
ID : 084-200040681-20180412-2018_53BIS-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération « Aménagements intérieurs (réhabilitation friche) et extérieurs (extension du parking) en rez-de-chaussée pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord », intégrant les recettes nettes générées par le projet, dans les termes rappelés ci-dessus.

SOLLICITE la participation financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation des Equipements Ruraux, exercice 2018, la plus élevée possible, soit 51 586,00 euros (14,85% du montant global estimatif HT de l'opération).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



Remplace et annule la délibération n° 2018-53, suite à une erreur matérielle

